

## Objectifs

Cette formation a pour objectif de présenter la nouvelle version du standard PCI-DSS (Payment Card Industry - Data Security Standard).

Elle permet aux participants de découvrir les différents acteurs et les démarches à mettre en œuvre relatif à la protection des données de comptes bancaires, dont le paiement par carte et les éléments de sécurité clés nécessaires pour mettre en conformité son entreprise.

### Programme

- **Introduction**
  - Problèmes de sécurité
  - Données sensibles à protéger
  - Périmètre d'application PCI DSS
  - Les QSA (Approved Scanning Vendors)
  - Les ASV (Qualified Security Assessors)
- **Les exigences du standard PCI-DSS**
  - Mise en place et gestion d'un réseau sécurisé
  - Protection des données des titulaires de carte
  - Mise en place d'un programme de gestion des vulnérabilités
  - Mise en œuvre de contrôle d'accès efficaces
  - Surveillance continue et tests des réseaux à une fréquence régulière
  - Établissement d'une politique en matière de sécurité de l'information
- **Les objectifs de conformité et la certification**
- **Le processus d'audit et d'évaluation**
  - Tests d'intrusion, Audits des réseaux locaux sans fil (WLAN), Audits des terminaux, ...
  - Evaluation par le QSA
  - Rapport de conformité
- **La démarche d'un projet PCI-DSS**
  - Assistance à la définition d'une architecture conforme au standard PCI DSS
  - Formalisation et mise en place les processus de gestion en fonction des pré-requis et obligations liés au standard PCI DSS
  - Assistance à la mise en conformité
- **Débriefing et conclusion**

### Public

Responsables monétiques, Auditeurs, consultant en maîtrise d'ouvrage, consultant en maîtrise d'œuvre, chef de produit, chef de projet front office et back office

### Durée

- 3 journée (accueil à partir de 9h00)
- Formation de 9h30 à 17h30

### Prochaines sessions

Nous consulter

### Animateurs

Consultant Senior, Expert en Monétique & Sécurité des systèmes

### Tarifs

Nous consulter

### Référentiel

Le principal référentiel du séminaire est ISO 7816, ISO 8583 et les normes présentées sont PCI/DSS PCI/PED, ainsi que les autres normes VISA et MasterCard (EMV...)

FICHE D'INSCRIPTION

Centre de formation de GLOBALS2i  
 A remplir et à renvoyer par Fax au : 05 22 77 53 78

Séminaire & date			
Participants			
Prénom – Nom	Téléphone	Mail	Tarif HT
Responsable de la formation			
Société			
Adresse			
Nom & Prénom			
Fonction			
Téléphone			
Mail		Fax	

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Cachet de la société

Fait à ..... Le ... / ... / .....

**Article 1: Objet**

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations intitulées (voir ci-dessus).

**Article 2: Nature et caractéristique des actions de formation**

L'action de formation a pour objectif de permettre au(x) stagiaire(s) de maîtriser le(s) logiciel(s) mentionné(s) dans ce document. A l'issue de la formation et après règlement intégral de l'action de formation, une attestation sera délivrée au(x) stagiaire(s).

**Article 3: niveau de connaissances pré-requis**

Niveau de connaissances préalables précisé sur le programme de formation.

**Article 4: Organisation de l'action de formation**

L'action de formation aura lieu les jours proposés sur le catalogue de GLOBAL S2i , de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les sessions inter-entreprises sont maintenues avec 6 stagiaires au minimum, dans le cas contraire, la formation sera reportée à une date ultérieure.

**Article 5: Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 5 jours ouvrés pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Si la rétractation n'a pas lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la commande ou si le période de 10 jour ouvré n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement payé par le client sur présentation de la facture.

**Article 6: Interruption de stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : paiement intégral de l'action de formation au bénéfice de GLOBALS2i. Dans le cas de force majeure dûment reconnue, de nouvelles dates seront convenues.